



N°.....DRH/22

16 DEC. 2023

## AVIS

### Résultats définitifs du concours d'accès aux Instituts de Formation Professionnelle dans le domaine de la Santé session du 10 décembre 2023

Il est porté à la connaissance des candidats dont les noms figurent sur les listes principales, ci-jointes, qu'ils sont admis définitivement aux Instituts de Formation Professionnelle dans le domaine de la Santé, session du 10 décembre 2023.

Lesdits candidats doivent se présenter, du **27 décembre 2023** au **03 janvier 2024**, aux instituts où ils sont admis pour s'inscrire, munis des pièces suivantes :

- **L'original du diplôme ou de l'attestation de scolarité ;**
- **Une copie de la Carte Nationale d'Identité Electronique ;**
- **Une copie du permis de conduire pour les techniciens ambulanciers.**

Il est à signaler que les candidats des listes principales admis et non-inscrits dans un délai de cinq (05) jours ouvrables, à compter du **27 décembre 2023**, seront **éliminés** définitivement et remplacés par les candidats de la liste d'attente, en fonction des places vacantes qui seront affichées ultérieurement sur le site du ministère : [www.sante.gov.ma](http://www.sante.gov.ma).

Cet avis tient lieu de convocation.

Pour le Ministre de la Santé et de la Protection  
Sociale et par Déléation  
Le Directeur des Ressources Humaines  
Signé : M. ZNIBER-BACH Adil

